



الوزارة الأولى  
**PREMIER MINISTÈRE**

اللجنة الوطنية  
لرقابة الصفقات العمومية  
**Commission Nationale de  
Contrôle des Marchés Publics**

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur - Fraternité Justice

انواكشوط في 18 FEV 2021

Numéro: 000023 الرقم

## Lettre Circulaire

**A tous les Secrétaires Généraux des Ministères**

### Objet : Modes dérogatoires

Pour les dossiers de travaux ou de fournitures présentant un caractère d'urgence, les autorités contractantes privilégient le plus souvent des marchés par entente directe et sollicitent l'avis de non objection de la CNCMP pour ce mode dérogatoire.

Sur la base de notre réglementation des marchés publics, la CNCMP ne peut pas donner un avis de non objection car le mode dérogatoire par entente directe n'est pas prévu pour les marchés de travaux et de fournitures sauf dans des circonstances exceptionnelles en réponse à des catastrophes naturelles.

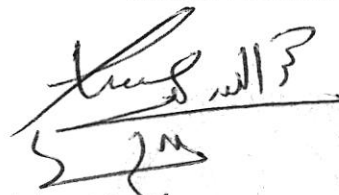
Par contre et conformément à la réglementation en vigueur, il est possible de recourir, dans certains cas, aux appels d'offres restreints dont les délais assez courts, peuvent répondre aux situations marquées par l'urgence.

Le chronogramme ci-dessous donne les étapes et le calendrier pour un DAOR :

- préparation du DAOR et son approbation par la Commission des Marchés (7 jours) ;
- avis de non objection de la CNCMP sur le DAOR (5 jours) ;
- envoi des lettres d'invitation aux soumissionnaires retenus dans le DAOR et préparation de leurs offres (15 jours) ;
- évaluations des offres par la Commission des Marchés et approbation du rapport (5 jours) ;
- avis de non objection de la CNCMP sur le rapport (5 jours) ;
- publication de l'attribution (5 jours) ;

- approbation du projet de marché par la Commission des Marchés (2 jours) ;
- avis de non objection de la CNCMP sur le projet de marché (2 jours)

**Thiam Zakaria**



**Destinataires :**

1. Ministère de la Justice
2. Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
3. Ministère de la Défense Nationale
4. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
5. Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
6. Ministère des Finances
7. Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
8. Ministère de la Santé
9. Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
10. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
11. Ministère du Développement Rural
12. Ministère de l'Equipement et des Transports
13. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
14. Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
15. Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Technique et de la Réforme
16. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration
17. Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
18. Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et des Technologies de l'Information et de la Communication
19. Ministère de la Culture et de l'Artisanat et des Relations avec le Parlement
20. Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse et des Sports
21. Ministère des Affaires Sociales et de la Famille
22. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**Ampliation :**

Cabinet du PM